

Lettre d'attente

Pour la Crie du Marc D'argent

Du 20. May 1541.

Philippes par la grace de Dieu
 Roy de France aux enuilles de nos
 monnoyes Salut nous vous mandons
 que tantost et en l'heure, ces lettres veues
 vous fassiez donner par toutes nos
 monnoyes en tout argent le Roy
 a ceux qui feront leur loy de crie au
 marc de Paris bien sola Cournois
 en outre et pour dessus les 9th 4th 2th C.
 que l'en donnoit paruenir et le faire
 si briuement et en telle maniere que pour
 vous tout l'ouuage de nosd. monnoyes
 ne soit retarde' donne' a Paris le
 Vingt troisieme jour de May l'an
 1541.

COMMISSION

Du gouvail M^{re} des monnoyes

Pour la reception des cautions
des fermiers de la monnoye de
Saint Pourcin.

Du 5^{me} Juin 1741

Robert de Dole Procureur
du Roy notre sire en Limoges, aux
gardes de la monnoye de Saint Pourcin,
Salut nous avons reçu Les
Lettres de sage homme amable
de Gray Maître des monnoyes
dudit seigneur contenant La forme
qui ensuit. au honorable homme
es sage le procureur qu'on se Roye
en la ville de Limoges, ou a son
Lieutenant amable de Gray

et autres den monnoyes nostre seigneur
Le Roy Salus, nous avons baillé, et
en achap et pou chetiere au non
et pou ledit seigneur, a Guillaume
De Marciaux De Lanoges, La monnoye
blanche et noire de Saint-Bourcin et
pou laquelle il doit bailler come
et suffisente caution de deux mil et
Lixres pour nous vous requerrons
de par ledit seigneur et promettons
de par nous que ladite caution soit
prenez et recue de bons gens
suffisans et solvables qui ne soient
en aucun des offices dudit seigneur
ne en rien pour autre cause et
tenir et obliger et pour a luy avec
ledit Guillaume faire Lien et obliger
en ladite somme par L'aveu sous
seel autentique et chaum grand sceul
et pou Lettre, et lesdites Lettres
sont que faites et sont envoyez avec
les Lettres certifiens de la suffisance

de s'inter plaiger au garde de la dite
 Monnoye parquoy julle eueit
 quinze baillies enclines au dit
 Guillaume le fais et le gouvernement
 de la dite monnoye juxte et
 selon la teneur de dites lettres
 ouertes et closes de ce faire si curieusement
 et diligemment que le Roy ny aie
 dommage. Notre feigneur soit
 garde de vous. Ecrie à Paris sous
 le scel de moy seul, en l'absence
 de mes compagnons maîtres de
 monnoyes cinquante six
 vingt quatre ou lesquelles
 lettres ainsy reçues ledit Guillaume
 nous a baillé et nous recummes
 en caution helie amilly et Jean
 Binguette bourgeois du chateau de
 l'innocence bonnes gens blanches
 et suffisants jusques à la somme de
 2000^l. Lesquelles nous fimes lier et
 obliger avec Guillaume juxte et

et selon la forme desdites lettres,
et selon ce qui est en contenu en une
lettre ou Instrument scellé du scel
du Roy Estably à Limoges avec
notre propre scel lequel nous vous
envoyons et certifions par ce
présentement de ce presentement
auxquelles nous avons mis notre
propre scel avec ledit scel deat
estably à Limoges. Donné leundy
enprès l'octuyviemes de la feste
du corps de Dieu l'an mil trois
cent quarante six en ledite lettre
en parchemin scellé à deux sceaux
ceux pendans